



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2010

AMENAGEMENT DES RUES DU COTEAU SAINT-
HUBERT ET DU COLLEGE - CONSULTATION
PAR PROCEDURE ADAPTEE LOTS 1 ET 2
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 22 décembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAGE -

Excusés avant donné pouvoir :

Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ - Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU - Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS - Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON -

Excusés :

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE AMENAGEMENT DES RUES DU COTEAU SAINT-HUBERT ET DU COLLEGE - CONSULTATION PAR PROCEDURE ADAPTEE LOTS 1 ET 2 AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

En accompagnement de la restructuration du collège Rabelais réalisée par le CG 79, la Ville de Niort envisage de traiter l'espace public de la rue du Coteau Saint-Hubert pour y améliorer la sécurité des élèves, organiser le stationnement des parents d'élèves, et assurer une desserte sécurisée par les transports en commun.

Le projet consiste à dégager un espace important devant le collège, par création d'un large parvis en béton désactivé au droit de l'entrée du collège, protégé par des barrières. Un espace supplémentaire est également créé en récupérant une partie de l'emprise du collège pour la transférer dans le domaine public, dégageant également un large espace sécurisé au droit des zones d'arrêt des cars de transport scolaire. Les traversées de rue sont sécurisées par un passage protégé, et le stationnement est organisé en longitudinal sur la rue, en dehors de la façade du collège.

Le projet intègre également la réfection et la mise en accessibilité des arrêts de bus urbains situés sur la rue du Collège et la mise en place d'un réseau d'éclairage public.

L'accessibilité handicap est prise en compte sur l'ensemble de l'aménagement par respect des normes techniques correspondantes (largeurs, hauteurs, pentes, dalles podotactiles, etc.).

La voie sera requalifiée en zone 30 jusqu'à la rue de la Verrerie, intégrant ainsi le parvis du lycée Thomas Jean Main.

La consultation est décomposée en deux lots :

- lot 1 "Voirie et réseaux divers",
- lot 2 "Eclairage public".

Après consultation par procédure adaptée, la commission "marchés" s'est réunie le 22 Novembre 2010 pour donner un avis sur le choix des attributaires.

La dépense inscrite au budget principal sera imputée au chapitre opération 82010003.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les marchés de travaux attribués à :
 - pour le lot 1 : l'entreprise EUROVIA pour un montant estimatif de 111 714,77 € TTC
 - pour le lot 2 : l'entreprise INEO RCO AGENCE SNEE pour un montant de 9 847,86 € TTC
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE